

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mai 2018

CP2018_05_14
id. 3887

L'an deux mille dix huit, le quatre mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. MARDEGAN), Mme CABOS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

S.A. PROMOLOGIS DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 80 LOGEMENTS SITUÉS 40 RUE FLANDRE DUNKERQUE - COMMUNE DE CAUSSADE

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de Promologis. Elle concerne l'opération de réhabilitation de 80 logements situés 40 rue Flandre Dunkerque à Caussade.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 174 774 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PAM	16 000,00 €
* Prêt Action logement CILEO PAM	19 850,00 €
* Fonds Propres	138 924,00 €
Total	174 774,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 16 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 70036.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 8 000 €, soit 50 % d'un montant global de 16 000 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 décembre 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis pour l'opération de réhabilitation de 80 logements situés 40 rue Flandre Dunkerque à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 8 000 €, soit 50 % de l'emprunt souscrit étant précisé que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % du prêt souscrit ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC